

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

***15147238***

Etienne Simonin, Notaire Instrumentant
de la Province de LIÈGE, division DINANT

le 8/10/2015

Greffier
Le greffier

N° d'entreprise : 455.638.494

Dénomination

(en entier) : **La Caestienne**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Faubourg Saint-Martin, 22 à 5570 Beauraing

Objet de l'acte : Nominations-démissions

Nominations-démissions

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2014, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de La Caestienne ont pris acte de :

-La candidature et l'admission au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de Madame Ann PAQUET, domiciliée rue des Meuniers 23 5620 Morville

-La démission au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de Monsieur Jean HAQUIN, rue de Martouzin, 20 à 5570 Beauraing,

-La démission au Conseil d'Administration, le maintien à l'Assemblée Générale de Monsieur Jean-Grégoire SEPULCHRE, rue de Givet, 40 à 5570 Beauraing,

-La démission de l'Assemblée Générale de Monsieur Marc IWEINS, rue de Esclaye, 22 à 5574 Pondrôme

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 juin 2015, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de La Caestienne ont pris acte de :

-La démission au Conseil d'Administration de Monsieur Joseph WARSCOTTE, rue de la Briqueterie, 21 à 5570 Beauraing

A dater de ce jour, le Conseil d'administration se compose comme suit :

1. Monsieur Olivier THIANGE, Ferrage, 5 à 5560 Mesnil Eglise, Président
2. Monsieur Eric ALBERTUCCIO, rue Wanfercée-Baulet, 5 à 6224 Wanfercée-Baulet, secrétaire
3. Monsieur Michel MARECHAL, rue du Luxembourg, 71 à 5570 Beauraing
4. Monsieur Benoît HAQUIN, rue de la Fontaine, 19 à 5570 Beauraing
5. Monsieur Jean Luc COLLAGE, rue de Houyet, 28 à 5570 Beauraing
6. Madame Ann PAQUET, rue des Meuniers 23 5620 Morville

Pour extrait conforme

Olivier THIANGE, Administrateur Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature